

Traiter sans rancune le cas du président déchu et de ses dignitaires, avec une perspective digne et historique

Aussi, une question à traiter avec délicatesse est le sort à réserver au président déchu. D'aucuns proposent de le juger, lui et ses compagnons d'infortune dans le Tazarcé. Nous estimons pour notre part que son cas doit être traité dans une logique non pas de rancune et de règlement de compte, mais plutôt dans l'objectif de la réconciliation des Nigériens et du rétablissement de la vérité historique. La gestion de ce dossier doit se faire en évitant toute tension sociale et tout abus. Par exemple, l'idée de faire juger Mamadou Tandja par un tribunal d'exception sous le contrôle de CRSD doit être bannie, car non respectueuse des droits fondamentaux. Mais aussi, imposer une amnistie pure et simple, sans enquête (comme ce fut le cas avec l'assassinat de Baré) serait une deuxième erreur historique au Niger. Car cette amnistie ne sera pas « avalée » par tous les Nigériens, notamment ceux qui ont fait un an d'opposition au Tazarcé. Avancer sans « solder » cette question pourrait ouvrir la porte à des résurgences de conflit juridico-politique autour de celle-ci. Par exemple, aujourd'hui encore, et 10 ans après les faits, l'amnistie aux auteurs du coup d'Etat dans lequel le général Baré a été assassiné resurgit encore dans les débats, et cette amnistie semble loin d'être acceptée par une partie des Nigériens.

Nous proposons donc pour cela une solution plus conciliante et somme toute plus cohérente avec les valeurs démocratiques. C'est la mise en place d'une **commission d'enquête mixte et autonome** comprenant le Niger et des institutions régionales et/ou internationales crédibles comme **la CEDEAO (surtout)**, l'Union Africaine et les Nations-Unies, qui déjà se sont fortement impliquées dans la gestion de la crise nigérienne. Le fait que la commission soit constituée aussi de personnalités extérieures, sera la garantie de son impartialité et de son objectivité.

Le rôle d'une telle commission sera de :

- **Enquêter sur ce qui s'est passé au Niger** depuis les prémices du Tazarcé jusqu'au coup d'Etat du 18 février et rétablir **les faits dans leur contexte politico-social et juridique**.
- **Etablir les principales sources de dérapages et/ou d'erreur** (vide juridique ou institutionnel, non respect de règles...).
- **Reconnaître les auteurs principaux** des dérives ou erreurs établies.
- Prendre **des sanctions uniquement symboliques** et/ou **amnistier** les auteurs.

Si cela est fait de cette façon, le *cas Niger* fera sans doute école dans toute l'Afrique, et on pourra en tirer des enseignements historiques. Aussi, le fait de faire la lumière et de jouer la carte de la transparence fera que les germes de la rancune (des nombreux Nigériens et Africains opposants au Tazarcé notamment) soit enterrés, sans pour autant tomber dans la condamnation systématique.

D'autres arguments, secondaires, plaident des circonstances atténuantes en la faveur du président déchu, notamment le fait que beaucoup de Nigériens, n'aurait-été ce grave incident de Tazarcé, reconnaissaient en lui un exemple de patriotisme et de droiture (durant les 10 ans de ses mandats légaux).

Si on lui fait crédit de cette considération, il est possible de voir dans son comportement personnel au cours de cette crise plus une erreur -grave certes- et une carence à comprendre et jouer le jeu démocratique qu'une intention délibérée de nuire au Niger.

URL source (Obtenu le 27/04/2024):

<https://cridecigogne.org/content/traiter-sans-rancune-le-cas-du-president-dechu-et-de-ses-dignitaires>

[-avec-une-perspective](#)